



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
10 mai 2016**

16-05-57

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 10 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 10 mai 2016 à 20 h 02 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guilloffe;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Rapport semestriel – dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
5. Adoption des procès-verbaux : séance d'ajournement du 7 avril et séance ordinaire du 12 avril 2016
6. Modification à la politique de gestion des déplacements des employés de la municipalité, volet allocation de repas et menus frais selon un per diem
7. Croix-Rouge - Entente de services aux sinistrés
8. Adoption – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
9. Achat d'équipements pour le nouveau camion citerne-pompe
10. Modifications au camion citerne-pompe
11. Renouvellement de l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec
12. Événement cycliste du 27 mai 2016 – autorisation d'emprunter certaines routes
13. AZRA – bornes de recharge pour autos électriques
14. MRC de Vaudreuil-Soulanges – Entente concernant la fourniture de services additionnels en géomatique
15. Relève de soumissions – Fauchage des accotements et de deux espaces vacants
16. Années d'option au contrat pour le déneigement, le déglacage, la fourniture, l'entreposage, le transport, le chargement et l'épandage de l'abrasif sur le réseau routier de la municipalité
17. TECQ 2014-2018
18. Abat-poussière - montée Hodgson
19. Demande de remboursement d'un citoyen pour bris à son auto
20. Fossés à nettoyer à l'intersection de la rue Lavergne et de la montée Sainte-Marie, ainsi que sur le chemin Saint-Guillaume
21. Pierre sur le chemin de la Marmite
22. Réinstallation de bornes officielles d'arpentage sur la montée Sainte-Marie
23. Adoption du règlement no 187 modifiant le règlement no 173 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires
24. Embauche au Service des travaux publics



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

25. Contrat de travail du directeur général
26. Correspondance
27. Questions de l'assistance
28. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-05-58

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2016-05-10 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 65 460,72 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 18 024,15 \$, celui en salaire et déplacements totalisant 27 035,27 \$ et enfin, en salaire des élus d'un total de 6 052,16 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RAPPORT SEMESTRIEL – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général fait le dépôt de ce document auprès des élus de ce conseil, tel que prévu à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 7 AVRIL ET SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-05-59

QUE les procès-verbaux de la séance d'ajournement du 7 avril 2016 et de la séance ordinaire du 12 avril 2016 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ, VOLET ALLOCATION DE REPAS ET MENUS FRAIS SELON UN PER DIEM

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-05-60

QUE la résolution no 13-05-76 soit modifiée pour que les montants qui y apparaissent à « déjeuner », « dîner » et « souper » soient modifiés par les montants suivants: 15 \$ (déjeuner), 25 \$ (dîner) et 35 \$ (souper). Le montant pour « menus frais » demeure quant à lui inchangé à 10 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CROIX-ROUGE - ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

ATTENDU QUE monsieur le conseiller François Pleau a pris connaissance du projet d'entente de services proposé par la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, Division du Québec;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller a également contacté l'organisme pour obtenir plus de renseignements et qu'en conclusion il recommande l'adhésion de notre municipalité à ce projet d'entente de services afin d'obtenir des services supplémentaires pour nos sinistrés s'il advient des sinistres majeurs ou même mineurs.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-05-61

D'ACCEPTER l'entente de services aux sinistrés proposée par la CROIX-ROUGE pour une période de trois ans, soit les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et dont la contribution annuelle est de 0,16 \$ per capita, donc de 174,40 \$ pour la période d'un an à compter de la date de signature.

D'AUTORISER madame le maire et monsieur le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1^{er} juin 2010;

CONSIDÉRANT l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie durant sa 6^e année d'application;

CONSIDÉRANT le SCRSI révisé et adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en oeuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée;

CONSIDÉRANT l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en oeuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-05-62

D'ENTÉRINER les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 30 mars 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

D'ADOPTER le plan de mise en oeuvre de la municipalité de Sainte-Marthe contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE NOUVEAU CAMION CITERNE-POMPE

ATTENDU QUE la municipalité recevra au cours des prochains mois un nouveau camion citerne-pompe;

ATTENDU QUE la municipalité possède déjà plusieurs équipements pouvant être transférés à ce nouveau camion afin qu'il soit considéré autant comme un camion « autopompe » qu'un camion « citerne » qui est d'ailleurs sa vocation première et ce, en maintenant les autres véhicules conformes à leur utilisation en terme d'équipements requis sur chacun;

ATTENDU QUE certaines pièces d'équipements sont néanmoins manquantes afin de pouvoir considérer le nouveau camion dans sa double vocation;

ATTENDU QUE pour le peu de nouveaux équipements nécessaires, il est avantageux de pouvoir mettre en service le nouveau camion citerne-pompe avec sa double vocation dès que possible après sa réception, ce qui aura pour effet d'augmenter la protection des citoyens de Sainte-Marthe en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-05-63

D'AUTORISER l'achat d'équipements nécessaires, jusqu'à concurrence de 7 000 \$, taxes en sus, afin que le nouveau camion citerne-pompe puisse être utilisé avec sa double vocation dès que possible après sa réception.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MODIFICATIONS AU CAMION CITERNE-POMPE

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-05-64

D'AUTORISER les modifications au camion citerne-pompe présentement en construction, pour un montant supplémentaire de 1 000 \$ afin que, sur recommandation du directeur, Service incendie, certaines composantes soient mieux protégées lors de l'usage du camion, principalement en hiver.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-05-65

DE RENOUVELER l'entente de gestionnaire de formation pour l'année 2016-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

2017, soit du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, avec l'École nationale des pompiers du Québec et d'en acquitter les frais.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ÉVÈNEMENT CYCLISTE DU 27 MAI 2016 – AUTORISATION D'EMPRUNTER CERTAINES ROUTES

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

D'AUTORISER l'événement cycliste, tenu dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition du Défi Tête la Première, le 27 mai prochain, à emprunter certaines routes de notre municipalité selon le trajet reçu à la municipalité par un courriel le 8 avril dernier de la part de la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) qui est mandatée à la gestion des parcours.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AZRA – BORNES DE RECHARGE POUR AUTOS ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE le nombre de véhicules électriques est de plus en plus important et que les utilisateurs de ces véhicules souhaitent avoir accès à des bornes de recharge, même en milieu rural;

ATTENDU QUE par son Plan d'action en électrification des transports, le gouvernement québécois favorise le déploiement de bornes de recharge sur tout le territoire de la province;

ATTENDU QUE le Réseau AZRA inc. déploie présentement dans différentes régions un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE le Réseau AZRA inc. a approché notre municipalité pour procéder à l'installation d'une borne de recharge sur les lieux de ses installations municipales;

ATTENDU QUE tous les coûts reliés au déploiement, à l'installation et à l'entretien seront assumés par Réseau AZRA inc.;

ATTENDU QUE pour un coût nul, la municipalité a la possibilité de se démarquer en matière environnementale, de poser un geste avant-gardiste et de poursuivre son virage vert;

ATTENDU QUE le pourcentage des redevances que versera AZRA sur les revenus éventuels de la borne permettra d'assumer au moins les coûts en électricité pour alimenter ladite borne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

DE SIGNIFIER à Réseau AZRA inc. l'intérêt de la municipalité de Sainte-Marthe à ce que cette entreprise procède au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les lieux de ses installations municipales;

D'AUTORISER monsieur le directeur général et/ou madame le maire à procéder aux signatures des documents qui y sont relatifs pour et au nom de la

16-05-66

16-05-67



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

municipalité.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauv , Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert S guin, Fran ois Pleau et madame la conseill re Jinny Brunelle.

*** ADOPT E   L'UNANIMIT  ***

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – ENTENTE CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES ADDITIONNELS EN G OMATIQUE

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopt  un projet d'entente, le 30 mars dernier, concernant la fourniture de services additionnels en g omatique;

ATTENDU QUE le service de g omatique d j  offert par la MRC de Vaudreuil-Soulanges est un outil de consultation cartographique essentiel aux besoins de la municipalit  et que d'autres services beaucoup plus vastes peuvent nous  tre utiles, ce que permet le projet d'entente entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et les municipalit s;

ATTENDU QUE chacune des municipalit s doit adopter une r solution afin d'approuver le projet d'entente propos  par la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'en  tre partie prenante;

EN CONS QUENCE,

Il est propos  par madame la conseill re Jinny Brunelle

D'ENT RINER le projet d'entente concernant la fourniture de services additionnels en g omatique, tel qu'adopt  le 30 mars 2016 par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Ont vot  POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauv , Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert S guin, Fran ois Pleau et madame la conseill re Jinny Brunelle.

*** ADOPT E   L'UNANIMIT  ***

RELEV  DE SOUMISSIONS – FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DE DEUX ESPACES VACANTS

Cet  l ment de l'ordre du jour est report    une s ance ult rieure.

ANN ES D'OPTION AU CONTRAT POUR LE D NEIGEMENT, LE D GLA AGE, LA FOURNITURE, L'ENTREPOSAGE, LE TRANSPORT, LE CHARGEMENT ET L' PANDAGE DE L'ABRASIF SUR LE R SEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALIT 

ATTENDU QUE l'actuel contrat pour le d neigement, le d gla age, la fourniture, l'entreposage, le transport, le chargement et l' pandage de l'abrasif sur le r seau routier de la municipalit  conclu avec l'entreprise Transports Yves Dupras inc. par l'adoption de la r solution no 13-07-111 est rendu   l'expiration de sa premi re p riode contractuelle de trois ans;

ATTENDU QUE le contrat peut  tre renouvel  par tacite reconduction, une premi re fois, pour la saison 2016-2017 et, une seconde fois, pour la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE le contrat est automatiquement renouvel  si aucune des parties n'a signifi  son intention contraire par un avis  crit, transmis   l'autre partie contractante dans les d lais pr vus;

16-05-68



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la municipalité se montre très satisfaite de la prestation de services de l'entrepreneur actuellement sous contrat, soit l'entreprise Transports Yves Dupras inc. et souhaite poursuivre sa relation d'affaires avec cette entreprise pour les saisons hivernales 2016-2017 et 2017-2018 en exerçant donc les deux années d'option prévues au contrat;

ATTENDU QU' au moment de procéder à l'analyse du contrat et de la possibilité de le prolonger, tel que prévu, de deux saisons supplémentaires, il n'a pas été permis de conclure que la municipalité aurait un bénéfice financier à demander de nouvelles soumissions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-05-69

DE SIGNIFIER à l'entreprise Transports Yves Dupras inc. l'intention de la municipalité de procéder au renouvellement du contrat pour les deux prochaines saisons hivernales;

D'ADRESSER par la même occasion une lettre de félicitations et de remerciements pour l'excellente qualité du service offert au cours de la première période contractuelle de trois ans.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-05-70

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ABAT-POUSSIÈRE - MONTÉE HODGSON

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

16-05-71

D'AUTORISER l'achat et l'épandage d'abat-poussière sur la montée Hodgson, soit sur une distance d'un peu moins de 600 mètres et nécessitant une quantité d'abat-poussière d'environ 2 100 litres afin d'obtenir une efficacité prévue pour une circulation qualifiée de « léger à moyen »;

DE PROCÉDER à l'achat et l'épandage de l'abat-poussière par l'entremise du même fournisseur que la ville de Saint-Lazare afin de réduire les coûts.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN CITOYEN POUR BRIS À SON AUTO

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 18 avril 2016 une lettre datée du 15 avril précédent et accompagnée d'une copie de facture;

ATTENDU QUE cette correspondance a été acheminée par un citoyen qui réclame les frais pour la réparation de son véhicule;

ATTENDU QUE le citoyen invoque avoir été dans l'obligation de remplacer le ressort à boudin avant gauche du système de suspension de son véhicule suite à son passage sur la montée Saint-Henri;

ATTENDU QUE selon l'article 1127.2 du *Code municipal du Québec*, « La municipalité n'est pas responsable du préjudice causé par la présence d'un objet sur la chaussée ou sur une voie piétonnière ou cyclable. »;

ATTENDU QUE le même article du *Code municipal du Québec* mentionne également que la municipalité « n'est pas non plus responsable des dommages causés par l'état de la chaussée ou de la voie cyclable aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule. »

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-05-72

DE REFUSER le remboursement du montant de la facture (149,90 \$ + taxes) réclamé par le citoyen.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

FOSSÉS À NETTOYER À L'INTERSECTION DE LA RUE LAVERGNE ET DE LA MONTÉE SAINTE-MARIE, AINSI QUE SUR LE CHEMIN SAINT-GUILLAUME

ATTENDU QUE de l'eau stagnante s'accumule dans le fossé à l'intersection de la montée Sainte-Marie (côté ouest) et de la rue Lavergne et que si cette situation perdure, elle pourrait causer des dommages aux résidents du secteur;

ATTENDU QUE sur le côté sud du chemin Saint-Guillaume, en aval et/ou en amont du numéro civique 1289, des travaux de nettoyage du fossé sont nécessaires pour permettre une meilleure évacuation des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-05-73

D'AUTORISER la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires aux fossés mentionnés au préambule de la présente résolution afin de permettre une évacuation adéquate des eaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PIERRE SUR LE CHEMIN DE LA MARMITE

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-05-74

D'AUTORISER l'achat d'environ 40 tonnes de pierre pour le chemin de la marmite.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉINSTALLATION DE BORNES OFFICIELLES D'ARPENTAGE SUR LA MONTÉE SAINTE-MARIE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

16-05-75

D'AUTORISER le directeur général à mandater un arpenteur-géomètre pour procéder à l'installation de deux nouvelles bornes officielles d'arpentage délimitant le lot 2 397 432 par rapport à la montée Sainte-Marie puisque les bornes installées par le propriétaire il y a quelques années ont été malencontreusement enlevées lors des travaux d'aménagement de la piste cyclable à l'époque où cette dernière a été aménagée.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 187 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 173 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-05-76

D'ADOPTER le règlement no 187 modifiant le règlement no 173 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

Ont voté CONTRE : Monsieur Eddy Lawlor

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

EMBAUCHE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le service spécialisé de la FQM a préparé une version finale du contrat de travail du directeur général à partir des dernières instructions des élus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-05-77

DE TRANSMETTRE au directeur général la version finale du contrat de travail concernant ce dernier et ce, pour fin de signatures;

D'AUTORISER madame le maire Aline Guillotte à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail liant la municipalité de Sainte-Marthe à son directeur général, monsieur Michel Bertrand.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Madame le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 16,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé



No de résolution
ou annotation

16-05-78

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

D'AJOURNER la présente séance au mardi 24 mai 2016 à 20 h 00

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

Aline Guillotte
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général